

- Communiqué de presse -

Le Dossier Médical Personnel (DMP) est à l'Hôpital Saint Joseph

L'Hôpital Saint Joseph a été retenu parmi les 33 établissements de santé français (seul Etablissement sur Marseille), pour être site pilote du déploiement du Dossier Médical Personnel.

Depuis le 16 avril, les patients entrant en hospitalisation à l'Hôpital Saint Joseph, et prochainement en consultation, peuvent créer leur DMP, avec l'aide de l'agent qui les accueille.



Le Dossier Médical Personnel (DMP) a été institué par les pouvoirs publics, pour « *faciliter les échanges d'information entre professionnels de santé, partager des informations de santé jugées utiles et pertinentes pour améliorer la prévention, la continuité, la coordination et la qualité des soins* ».

Concrètement, le DMP (Dossier Médical Personnel) **recense toutes les informations médicales relatives au patient dans et hors Saint Joseph** : prescriptions, synthèses médicales, comptes rendus d'hospitalisation, résultats d'analyses, mentions d'allergies...

Comment ça fonctionne ?

La loi prévoit que chaque assuré puisse disposer d'un DMP. Il n'est cependant **pas obligatoire** et relève du choix du patient qui peut le consulter directement et en a l'entier contrôle : lui seul autorise son accès aux professionnels de santé.

Depuis le 16 avril, le DMP est créé à Saint Joseph, à la demande du patient, en quelques clics à son entrée à l'Hôpital en hospitalisation (cela sera également possible dans quelques semaines pour les patients en consultation).

Le patient donne ensuite accès aux médecins de son choix aux informations qu'il contient et les autorise à ajouter des documents, seulement accessibles aux médecins autorisés (et au patient, bien sûr, grâce à un identifiant unique calculé à partir de sa carte Vitale).

CONTACTS PRESSE :

Karine YESSAD - Directrice de la Communication Groupe Saint Joseph Marseille

Tél. : 04 91 80 68 68 - Mobile : 06 16 96 23 32- Email : kyessad@hopital-saint-joseph.fr

Le DMP souhaite optimiser l'organisation médicale autour du patient (continuité des soins, gain de temps, maîtrise des dépenses de santé, ...) par un partage amélioré de l'information et une meilleure implication du patient dans son parcours de soins.

Il vise à simplifier le partage d'informations médicales entre généralistes et spécialistes, en ville comme à l'Hôpital, pour le bénéfice du patient.

Lancé les premiers jours en Oncologie, Chirurgie Générale, Chirurgie Cardiaque, Endocrinologie et Rhumatologie, la création du DMP a été étendue à tous les services de l'Hôpital depuis le début du mois de mai.

Au 1^{er} juillet, 450 DMP avaient été créés dans l'Etablissement, avec un taux d'alimentation de 90 % (soit plus du double de la moyenne nationale).

Plus d'information : www.dmp.gouv.fr

CONTACTS PRESSE :

Karine YESSAD - Directrice de la Communication Groupe Saint Joseph Marseille

Tél. : 04 91 80 68 68 - Mobile : 06 16 96 23 32- Email : kyessad@hopital-saint-joseph.fr